

LETTRE OUVERTE

Cher(e)s Ami(e)s de l'UNDIA,

Une Association est née, l'Union Nationale de Défense des Intermittents de l'Audiovisuel, nous nous en félicitons.

Notre organisation, le Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (SPIAC-CGT) est affilié à la Fédération CGT du spectacle, qui regroupe le spectacle vivant comme le spectacle enregistré, les artistes, les auteurs, les musiciens, comme les techniciens et les réalisateurs.

Notre syndicat a vocation de représenter et de défendre les salarié.e.s intermittent.e.s du cinéma et de l'audiovisuel, tant sur le terrain des conditions de travail, de rémunération, de formation, de santé, que sur celui de l'indemnisation chômage.

Nous travaillons depuis de nombreuses années avec toutes celles et tous ceux, individus ou associations, qui se préoccupent aussi de ces questions.

Nous nous inscrivons pleinement dans l'histoire sociale de notre pays et de nos secteurs d'activité, une histoire faite de combats pour la conquête des droits dont nous bénéficions aujourd'hui et qu'il nous revient collectivement de défendre.

Prévoyance, retraite complémentaire, complémentaire santé, congés spectacles, assurance chômage, autant de droits que la loi a consacrés et dont elle a confié la gestion aux partenaires sociaux dans des cadres comme l'AFDAS, AUDIENS, la Caisse des Congés Spectacle, les Annexes 8 et 10 etc...

Mais plus qu'à l'échelle d'une corporation, c'est à l'échelle de secteurs entiers que s'organise la solidarité pour rendre tous ces droits effectifs pour l'ensemble des salariés, indépendamment de leur appartenance ou pas à tel syndicat ou telle association.

Contre les aléas du gré à gré, qui se fait toujours au détriment des salariés, ce sont les conventions collectives étendues, obtenues par les mobilisations et la négociation, qui nous garantissent les meilleures conditions de travail et de salaires.

La négociation, quel que soit son niveau, est une prérogative donnée par la loi aux partenaires sociaux. Et pour la représentation des salariés, chacun pèse en fonction du poids que lui ont donné les salariés par leurs suffrages.

Tous ces droits sont encore et toujours à défendre et nous ne serons jamais trop nombreux pour cela. Nos actions, nos réflexions, nos luttes — parce qu'on n'obtient rien sans luttes dans le monde du travail — nous les construisons collectivement au plus près de l'intérêt de toutes et tous, et avec tous ceux qui le souhaitent.

C'est dans ce cadre que nous nous adressons à vous, convaincus que les sujets d'échanges possibles sont nombreux, et en premier lieu sur l'application de la nouvelle annexe 8 et de ses conséquences sur une partie de nos professions.

Si seul.e.s nos adhérent.e.s sont légitimes pour décider et voter, via les assemblées générales, les orientations de notre syndicat, notre porte est évidemment ouverte à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans la défense et la promotion de nos métiers, dans la discussion sur nos revendications et sur les moyens d'améliorer nos conditions de travail.

Au plaisir donc de pouvoir très vite nous retrouver dans la réflexion comme dans les luttes pour la défense de nos droits.

Le Conseil national du SPIAC, le 23 octobre 2017.

SPIAC, la cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS

Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20

Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES